



## **POUR NOS EMPLOIS, NOS SALAIRES ET NOS MISSIONS : MOBILISONS-NOUS LE 17 JUIN !**

Depuis le 9 mai et jusqu'au 12 juillet, un préavis de grève a été déposé par l'Union fédérale des syndicats de l'Etat (UFSE CGT).

**Ce préavis de grève s'inscrit dans un contexte où la Fonction publique est mise à mal depuis des années par les gouvernements successifs (RGPP, MAP, loi Nôtre) et dont Action publique 2022 et le projet de loi en cours intitulé faussement « Modernisation de la Fonction publique » vont encore dégrader la situation en matière de statut, d'emplois, d'organisation et de conditions de travail.**

### **Non à la paupérisation des agents publics !**

Les salaires sont largement insuffisants pour vivre dignement. Ainsi, le gel du point d'indice depuis 2010 fait que les salaires en bas de grille sont rattrapés année après année par le SMIC ; Aujourd'hui un million d'agents publics ont des salaires compris entre le SMIC et le SMIC +10 %. Rien n'est fait pour mettre fin à cette dérive. Par ailleurs, la précarité ne cesse de se développer avec des contrats sur des durées d'engagement et des quotités horaires indécentes tel que les contrats au mois le mois, là où devraient être créés des postes de titulaires à temps complet. Le CMN emploie par ailleurs plus d'une centaine d'agents sans contrat – les animateurs du patrimoine – et externalise de plus en plus certaines missions (entretien, jardinage, surveillance...), poussant ainsi toujours plus loin les limites de la précarité.

### **Des emplois pour nos missions !**

À l'heure où des monuments connaissent une surfréquentation toujours plus forte, ou d'autres monuments connaissent également une fréquentation croissante et une polyvalence des missions, que les équipes du siège travaillent sur de multiples projets à effectifs contraints, c'est l'ensemble de l'établissement qui travaille à flux tendu mettant à mal les agents et les collectifs de travail. Pour répondre à l'ensemble des missions de l'établissement, il faut des recrutements à hauteur des besoins.

Trop de postes vacants à temps pleins sont non remplacés ou alors par des vacataires au mois le mois avec des quotités horaires fractionnées. C'est pourquoi nous réclamons l'ouverture de concours et la mise en place d'un véritable plan de résorption de la précarité.

Le SNMH-CGT s'oppose à toute forme d'externalisation : nous revendiquons donc des emplois publics pour les missions publiques que font les filières jardins, accueil/surveillance, maintenance et entretien. Rien ne justifie l'externalisation de ces missions qui sont au cœur de la vie quotidienne des monuments et des services.

**C'est pourquoi, le SNMH s'inscrit pleinement dans le préavis de grève déposé par l'UFSE CGT afin de défendre la Fonction publique, vecteur de progrès et d'égalité pour nos concitoyens, ainsi que ses missions, ses emplois et les conditions de travail.**

**Dans le cadre de ce préavis de grève le SNMH-CGT revendique :**

#### **Pour le pouvoir d'achat :**

- Le dégel du point d'indice pour les fonctionnaires et contractuels avec rattrapage depuis 2010.
- L'intégration des primes dans les salaires et la fin des primes au mérite. Tant que persisteront les primes clientélistes tel que le CIA et la PVR (part variable des cadres), fin des mesures discriminantes tel que la non-attribution de primes à des agents aggravant de facto les inégalités de traitement.

- L'augmentation des salaires avec un salaire minimum débutant à 1 800 euros bruts. En attendant, l'ouverture immédiate de négociations au CMN concernant les salaires des titulaires et contractuels, les régimes indemnitaires, les déroulements de carrière et la valeur faciale des tickets-restaurant.
- L'augmentation de la valeur faciale des tickets-restaurant à 9,20€ garantissant l'exonération des cotisations URSAFF.
- L'attribution d'une prime de fin d'année de 500 € pour tous.
- L'augmentation de la dotation habillement à 500€ pour rattraper le coût de la vie depuis sa dernière revalorisation.
- L'abandon du projet de retraites à points, le retour à la retraite à 60 ans et 37.5 annuités, un taux de remplacement au minimum de 75% et en aucun cas inférieur à 1200 euros net.
- L'abrogation du jour de carence.

#### **Pour les emplois :**

- L'abandon d'AP2022 et son projet de suppression d'emplois dans la Fonction publique, ainsi que l'abandon du transfert de la gestion des personnels aux établissements publics et aucune suppression de poste au Centre des monuments nationaux qui connaît déjà un grave sous-effectif.
- L'abandon du projet de loi dit de « Modernisation de la Fonction publique » qui prévoit notamment la casse des droits collectifs relatifs aux CHSCT et CAP ainsi qu'au recours accru des contractuels en lieu et place des agents titulaires.
- La création de 35 postes de jardiniers, 50 en accueil-surveillance avec l'ouverture au plus vite de concours pour répondre aux besoins urgents au CMN.
- La réinternalisation des emplois et missions de la filière ouvrière et technique (maintenance et entretien) et l'ouverture de concours.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec application du protocole et de sa circulaire sur l'égalité professionnelle et la mise en œuvre d'un plan d'action.
- Un plan de résorption de la précarité avec des moyens et un budget dédiés.
- La reconnaissance des animateurs du patrimoine comme agents du CMN avec notamment la présentation d'une cartographie des animateurs sur l'ensemble de l'établissement, la reconnaissance pleine et entière de leur métier, l'ouverture de droits comme la formation professionnelle et la mise en place de contrats de travail pour les agents concernés prenant en compte leurs attentes.

**Une négociation sur ces revendications a eu lieu ce jour avec M. Béval, président du CMN. Sa seule réponse a été un constat partagé sur l'insuffisance des salaires et des emplois tout en soulignant qu'il n'y avait pas de suppression d'emploi au CMN cette année. Mais aucune solution n'a été présentée pour améliorer le quotidien des agents. Seule l'éventualité d'une discussion sur le montant de la valeur faciale des tickets restaurants...en 2020 a été évoquée. De même pour le CIA (complément indemnitaire annuel), un bilan de l'exercice 2019 et un éventuel cadrage pourraient être à l'ordre du jour à l'automne. Pour finir, en ce qui concerne la prime de fin d'année pour tous, s'il n'y a pas d'opposition du président, celle-ci reste suspendue à ce qu'il restera de la masse salariale en fin d'année.**

**Vous l'aurez compris, il n'y a aucune réponse concrète aux revendications avancées.**

**C'est pourquoi nous appelons les agents du CMN à se mobiliser dès lundi pour les emplois et les salaires !**

Paris, le 14 juin 2019